Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Leschaux

Réglement graphique

PLAN D : ASPECT DES CONSTRUCTIONS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 18 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:7 500	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUi bioclimatique – Urbanisme Habitat Mobilités

Aspect des constructions

- Secteur D1a
- Secteur D2a
- Secteur D2b
- Secteur D3a
- Secteur D3b
- Secteur D4a
- Secteur D4b
- Secteur D5a
- Secteur D5b
- Secteur D6

Autres prescriptions

- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau
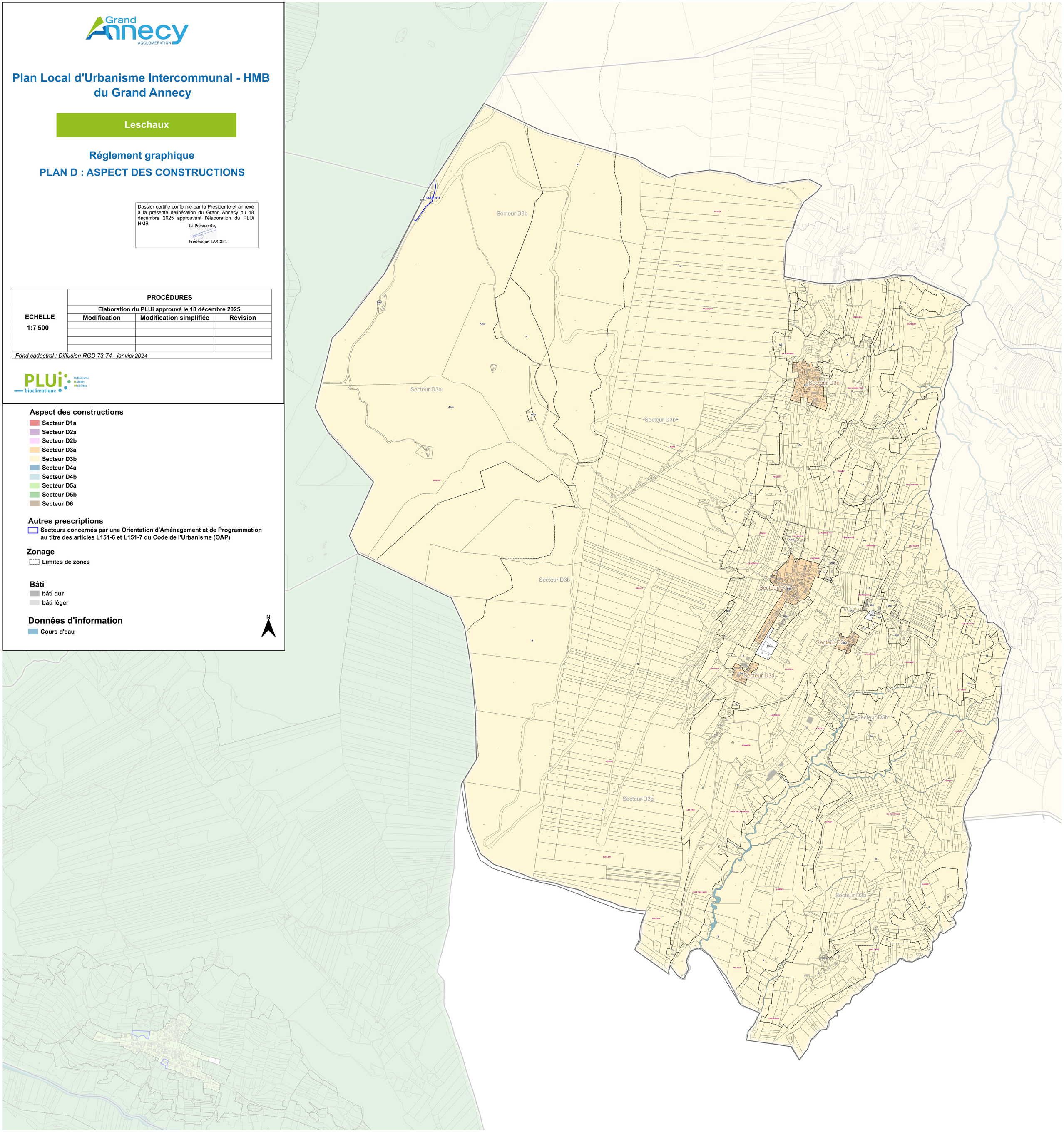
N